

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1080

présenté par
M. Labaronne

à l'amendement n° 802 de Mme Arrighi

ARTICLE 18 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
